Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_009-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

Délibération n° 2021/009

OBJET : **Aide à la création 2021**		
Date de convocation : **04 février 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **18 février 2021**

L'an **2021, le 11 février** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien – M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 9
Mme LAVIT Michelle (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) M. BARTHES Philippe (pouvoir MIRALES Marc) - Mme Florence BELOU (pouvoir OISEAU Christelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir FITA Claire) - M. CALMETTES Patrick (pouvoir JOLY Jean-Luc) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : NEANT.

M. MIRALES Marc a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_009-DE

Les subventions accordées dans le cadre de l'aide à la création sont proposées pour 2021, selon les critères définis ci-après :

- Intégration du projet dans les limites géographiques définies dans le contrat de ville,
- Partenariat avec les acteurs du territoire (institutions et associations),
- Réalisation d'une médiation culturelle (actions pédagogiques pour les habitants autour du projet),
- Impact sur le territoire, rayonnement sur le territoire de l'agglomération et au-delà.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les critères définis et les propositions du service culture,

CONSIDERANT que chaque subvention doit être nominative et individualisée,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER les subventions ci-après au titre de l'aide à la création :

❖ **Le projet « Rencontres de l'Art et du Cuir » (ville + association Graulhet le cuir + centre d'Art le Lait)**

La ville de Graulhet souhaite favoriser la rencontre entre la création contemporaine et la filière cuir de Graulhet. Il s'agit de montrer la richesse du savoir-faire Graulhétois en rassemblant artistes, designers et artisans du cuir autour de la matière cuir. Cette émulation permettra de mettre en avant le génie artistique et l'excellence de l'industrie du cuir de Graulhet, de favoriser l'émergence de nouveaux talents. Le projet a également pour vocation de favoriser le partenariat au niveau local et régional.

5 artistes/designers seront en résidence à Graulhet du 1er au 20 septembre 2021 : Enveloppe de 5000 € pour le Centre d'Art le Lait.

❖ **Le projet de Floryan Varennes**

Troisième volet du travail de création de Floryan Varennes sur le matériau cuir du 25 janvier au 3 avril 2021. Dans le cadre du Label « Artiste en Entreprise 2021 » du ministère de la culture / ministère de l'économie et des finances. Réalisation des œuvres dans les entreprises de la filière cuir de Graulhet / exposition à la Maison des Métiers du cuir / médiation au lycée Clément de Pémille de Graulhet.

Enveloppe de 5 000 €.

- D'INSCRIRE ces sommes au budget 2021 de la commune.

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Envoyé en préfecture le 12/02/2021
Reçu en préfecture le 12/02/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210211-2021_009-DE